

VOIX DE TRAVERSES

n° 13 - bulletin trimestriel du CASAS - octobre 2001
(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

Bonne rentrée ?

Comme tout le monde, CASAS vient de faire sa rentrée. Notre travail est toujours aussi passionnant et aussi difficile, malgré l'arrivée de nouveaux bénévoles. Ce bulletin vous fournira de nombreuses informations sur la vie de notre association, qui continue à dépendre de l'aide que les pouvoirs publics veulent bien nous accorder, mais aussi de vos contributions, financières et autres. Comme vous le constaterez, l'avenir demeure incertain, bien que notre mission au service des demandeurs d'asile reste impérative.

Malgré tout, cette rentrée pourrait être qualifiée de bonne, s'il n'y avait pas le souci lancinant de l'hébergement de ceux que nous aidons à solliciter l'asile dans notre pays. Autant que l'an dernier, le dispositif officiel d'hébergement de ces gens qui doivent attendre pendant des mois la réponse des autorités, et n'ont pas le droit de travailler, est complètement saturé dans toute la France. Les solutions de fortune mises en œuvre dans le Bas-Rhin, avec l'aide des pouvoirs publics, sont elles aussi très en-dessous des besoins.

Bref, il y a de nombreux demandeurs d'asile à la rue, au moment où la mauvaise saison approche. Ce n'est pas acceptable, humainement parlant, mais aussi parce que la France s'est engagée, comme les autres pays signataires de la Convention de Genève, à prendre en charge les solliciteurs d'asile en attente de la réponse à leur demande. L'Etat doit s'acquitter de ses devoirs !

Tant que cela ne sera pas fait, il n'y aura pas de bonne rentrée pour CASAS.

Etienne TROCME,
président du CA de CASAS

Conditions d'accueil scandaleuses

Depuis longtemps, l'hébergement des demandeurs d'asile posait problème, parce que l'offre était bien inférieure à la demande. Mais ces derniers mois, la situation est devenue explosive. Petit tour d'horizon.

A Paris 5000 demandeurs en attente d'un hébergement

"A la mi-août, le Secours catholique et Médecins du monde dressaient une tente place de la République, à Paris, puis investissaient pour une nuit la poste de la rue du Louvre. De leur côté, 40 associations de lutte contre la pauvreté lançaient le collectif Alerte. Objectif : attirer l'attention sur le traitement des demandeurs d'asile en France, après les protestations du HCR et de la Commission nationale des droits de l'homme.

5 000 demandeurs d'asile en attente d'un hébergement ! Depuis deux ans, les coutures du dispositif d'accueil craquent de toutes parts. Selon la Cour des comptes, 15% des demandeurs d'asile ont été admis en centre d'accueil entre 1995 et 1998. Un chiffre qui n'a rien d'étonnant si l'on compare les 5 500 places disponibles aux 40 000 demandes d'asile déposées en 2000 à l'OFPPRA (...)

La France a ouvert 2000 places de CADA supplémentaires en un an. Quelques centaines sont encore prévues, et la régionalisation du traitement des dossiers par l'OFPPRA est envisagée. Mais Philippe Blanchard (conseiller d'Elisabeth Guigou chargé de l'exclusion) l'affirme sans ambages : le nombre de places disponibles restera, de toute façon, inférieur aux besoins réels. *"L'offre encourage la demande, et si l'on arrivait à satisfaire la demande actuelle, on peut parier qu'une nouvelle se présenterait. Il faut donc trouver un juste équilibre entre une réponse humaine, et ne pas en faire trop pour ne pas créer un effet d'appel."* Avant de souffler que, *"en période électorale, avec l'obsession sécuritaire actuelle"*, il n'est pas facile d'avancer."

(La Vie, 30 août 2001)

On entend beaucoup, en divers lieux, cette allusion à l'effet "appel d'air", qui serait une réalité tangible et vérifiée... Nous pouvons témoigner, vu le nombre de demandes en augmentation et la dégradation parallèlement grandissante des conditions d'accueil, que ce sont en réalité la précarité, la vie à la rue, la violence des non-réponses qui semblent finalement, irrésistiblement attirer les demandeurs d'asile en France. (De qui se moque-t-on ?)

Et à Strasbourg ? ? ?

Les principales causes du problème sont nationales : nombre insuffisant de places en CADA, délais de réponse de l'OFPRA, et elles sont dénoncées (martelées ?) depuis plusieurs années par les acteurs de terrain, sans résultat tangible à la hauteur des besoins exprimés.

Les conséquences de ces carences sont locales et humaines : elles sont graves, et s'aggravent de jour en jour.

Les accueillants sont épuisés par l'impuissance de leurs efforts à résoudre les problèmes vitaux de l'hébergement et de la prise en charge alimentaire des demandeurs d'asile, des primo-arrivants notamment, et par ce qu'ils sont amenés à faire : des "bricolages", du "n'importe quoi", du "non-accueil", d'après leurs propres termes. C'est à dire le contraire de ce pour quoi ils sont là. Mais les principales victimes sont, bien sûr, encore et toujours les solliciteurs d'asile eux-mêmes.

Vives inquiétudes dès l'été

Alors que la Convention de Genève célébrait son 50^{ème} anniversaire, nous faisons part de notre extrême inquiétude à divers partenaires et médias : Afin de préserver le système "pré-CADA" géré par la CODA, des quotas ont en effet été fixés dès le mois de juin par la DDASS, concernant le nombre de prises en charge possibles dans ce cadre, sur l'année : 500 prises en charge totales (hébergement, alimentation chaude, abonnements CTS et produits de première nécessité) pour des demandeurs d'asile conventionnels. Et 150 prises en charge partielles (alimentation sous différentes formes, bons d'achats ou repas chauds, et cartes CTS) pour des demandeurs d'asile territorial.

Au courant de l'été, la situation s'est tendue, car très rapidement les 500 prises en charge ont été atteintes puis dépassées pour des situations exceptionnelles (liées surtout à des raisons de santé). La situation était redevenue telle qu'un an auparavant : plus d'hébergement ni d'alimentation pour les nouveaux arrivants, invités

à prendre un train pour partir vers un ailleurs non précisé. Nous relevions en particulier, et mettions en parallèle :

- ❖ les efforts déployés localement par la préfecture, la DDASS et tout le réseau des partenaires associatifs, pour mettre en place et gérer un dispositif d'hébergement d'envergure, permettant aux primo-arrivants d'attendre dans des conditions décentes une éventuelle admission en CADA
- ❖ l'incapacité des autorités au niveau national de garantir une répartition solidaire du nombre des accueillis dans les différentes régions, renforçant l'acuité de nos difficultés locales.

La situation ne fait qu'empirer

Mi-septembre, près de 550 personnes étaient complètement prises en charge par la CODA. Parmi elles, plus d'une centaine se trouvaient à l'hôtel. Les partenaires qui mettent en œuvre cet accueil sont confrontés, alternativement ou conjointement, à différents types de limites : limites budgétaires, limites de capacité de gestion du système (un seul salarié est affecté au fonctionnement de la CODA), limites liées au nombre de places disponibles dans les foyers, mais aussi dans les hôtels: sessions parlementaires, foire européenne et autres événements de la vie strasbourgeoise ont obligé à certains moments des familles à sortir des hôtels où elles étaient hébergées, parfois depuis de longs mois. Ces sorties impliquent une recherche de solutions de relogement, qui n'existent pas en nombre suffisant.

Des enfants sont placés

Ces dernières semaines, nos collègues de l'association du Foyer Notre Dame et du SSAE ont effectué une dizaine de signalements d'enfants en danger, demandant à la justice de proposer des mesures de protection, non pas en raison de carences parentales d'éducation, mais à cause de la maltraitance de l'Etat français, qui laisse ces familles à la rue, alors qu'elles bénéficient d'un droit spécifique à l'hébergement, devenu pure théorie dans la plupart des cas.

Certains de ces signalements ont abouti à des placements (voir témoignages ci-après), qui créent des déchirements et induisent des traumatismes dont personne ne mesure la portée. Car le pays d'accueil casse la seule chose qui restait à ces familles : le fait d'être encore ensemble, malgré la perte de tous les autres repères, parents et amis, travail, biens matériels... C'est grave, et inadmissible.

Une longue errance

A son arrivée à Strasbourg, le demandeur d'asile qui se présente à la préfecture se voit systématiquement découragé : on le renvoie souvent à vide, sans même une convocation, alors même qu'une enquête est parfois diligentée sur ses déclarations. On exige, hors de toute légalité, qu'il apporte la preuve de son hébergement effectif "chez quelqu'un", et non une simple adresse postale. On applique une logique du soupçon, imposant dans de trop nombreux cas la saisine de l'OFPPA selon une procédure prioritaire. (Celle-ci aboutit d'ailleurs proportionnellement plus souvent que la procédure normale à l'obtention du statut de réfugié, démontrant a posteriori que la demande avait indûment été considérée comme infondée ou abusive par les autorités préfectorales en début de parcours...)

S'il a trouvé quelqu'un pour se loger, le demandeur d'asile primo-arrivant sera orienté par le SSAE vers la CODA, qui cherchera pour lui une possibilité d'obtenir régulièrement, toujours auprès des associations caritatives, des colis alimentaires, puisqu'il bénéficie a priori de la possibilité de cuisiner là où il dort. Il recevra aussi, en fonction des possibilités, quelques tickets de bus pour ses déplacements indispensables.

S'il n'est pas hébergé, il sera directement orienté vers des partenaires caritatifs pour une aide alimentaire (sandwiches...) C'est le début d'une longue errance, avec l'impossibilité, certains soirs, d'intégrer l'un des lits des lieux d'hébergement d'urgence, déjà saturés tout l'été, alors que la période hivernale se révèle être toujours plus difficile... Peut-être préférera-t-il tenter sa chance ailleurs, en choisissant au hasard sur la carte de France une destination qui lui semblera plus propice. La DDASS prend en charge un certain nombre de ces voyages vers ailleurs, mais nombreux sont les retours à la case départ, parce qu'ailleurs, c'est parfois encore pire...

Pascale ADAM GUARINO

Deux témoignages

Parmi tant d'autres, deux récits. Deux familles arrivées à Strasbourg, où elles pensaient trouver un apaisement...

Incohérences

En France et ailleurs, on s'est ému à juste titre des souffrances du peuple tchéchène. On a dénoncé les exactions de l'armée russe, la violation des droits de l'homme, la

misère des réfugiés en Ingouchie, etc. A l'indignation s'est ajoutée la conscience douloureuse de notre impuissance.

Mais voilà que quelques rescapés de cet enfer arrivent jusque chez nous. La famille S. a tout connu : maison détruite, séquelles physiques des bombardements. Et surtout, pour le père et le fils, l'horreur des "camps de filtration". Enfin, la menace permanente de "disparaître" un jour définitivement. Leur crime ? être Tchétchène et musulman, avoir, là-bas, osé recueillir et transmettre les témoignages des victimes.

Va-t-on ici, en France, se dépêcher de panser leurs plaies ? Dans certains "camps de filtration" de l'armée fédérale, on jetait les hommes dans des fosses, durant des jours, avant de les en extraire pour des interrogatoires. Monsieur S., quoique amputé des deux jambes, a vécu cela. S'il était, comme d'autres, arrivé seul à Strasbourg (ou une autre ville), il passerait à présent ses nuits dans la rue ou, au mieux, dans un asile de nuit. Arrivé en famille, et de surcroît grand invalide, il partage avec les siens, c'est à dire cinq personnes et... son

fauteuil roulant, une unique chambre d'hôtel...; On imagine le reste.

Quand aura-t-on les moyens d'accueillir dignement ceux que l'on plaignait, tant qu'ils étaient loin de chez nous ?

Nous venons d'apprendre que la famille S. vient d'être relogée dans un 2-pièces. Mais tous les autres ?

Contradictions

En voyant Madame L. arriver en France avant l'été, on pouvait penser que le pire était derrière elle. Quand son mari avait

été arrêté et emprisonné, elle avait réussi à fuir la guerre civile qui sévit dans leur pays, et les persécutions qui la visaient personnellement. Elle avait réussi à protéger ainsi ses trois enfants, dont le dernier allait naître à Strasbourg. Mais voilà : A Strasbourg, il n'y avait pas d'hébergement pour elle et ses enfants. Alors, ils ont été séparés : au lendemain de son accouchement, Madame L. et le bébé nouveau-né ont été admis en foyer maternel, et les aînés ont été placés au Foyer de l'Enfance. C'était déjà très dur comme ça. "Elle pleure beaucoup", disait l'éducatrice chargée d'accompagner Madame L. dans ses démarches. Mais les deux foyers n'étaient encore pas trop éloignés l'un de l'autre. Puis, voici quelques semaines, les enfants ont été transférés pour être accueillis dans une famille, à l'autre bout du département. C'est encore plus difficile, d'être maintenant si loin de Maman, avec de nouvelles personnes qui ne parlent pas votre langue, même si on est courageux... Même si on est des "grands" de 7 et 4 ans...

Casas hier, aujourd'hui... et demain ?

Cette année, notre Assemblée générale du 23 mars 2001 n'a pas réuni ses membres pour une conférence, mais pour un débat sur l'avenir de l'association.

Faut-il continuer à s'agrandir, ce qui signifierait déménager, et multiplier les sources et les montants de financement pour répondre aux besoins ? Ou faut-il en rester au stade actuel, ce qui signifierait réduire l'accueil ?

La partie statutaire de l'A.G. a permis de présenter les comptes et le rapport d'activité, mettant en évidence l'augmentation croissante du travail au fil des années : en l'an 2000, 800 personnes ont été reçues, lors de 3 600 entretiens. Malgré la création du Service d'urgence pour les solliciteurs d'asile (SUD), qui permet d'héberger plusieurs centaines de personnes, et pour lequel un poste a été attribué à CASAS pour aider à la rédaction des demandes d'asile, le problème de l'hébergement reste entier : les solutions créées sont rapidement débordées, par manque de place dans les structures nationales.

Le débat a porté sur l'évolution de CASAS. De gros efforts de sérieux et de "professionnalisation" de l'association ont été faits depuis sa création, et cela est reconnu par nos partenaires. Mais pour les autorités d'Etat, l'hébergement reste une question plus prioritaire que l'aide administrative, ce qui constitue un risque sérieux pour les subventions de CASAS.

Il y a des seuils quantitatifs et qualitatifs, à partir desquels l'action change radicalement, et CASAS atteint l'un de ces seuils, avec l'augmentation des personnes reçues, qui nécessite une adéquation des moyens, ou une réduction de l'action.

Une participante a apporté une lueur d'espoir, en rapportant la nouvelle attitude de l'OFPRA, qui veut se donner les moyens d'entendre davantage de demandeurs d'asile, et accélérer la procédure. Mais pour l'instant, les effets ne se font pas ressentir. Le problème de l'asile se pose au niveau européen, et ne peut se résoudre localement.

Alice CHAVANNES

A Lyon, une situation explosive (Le Monde, 1^{er} août 2001)

Dans le Rhône, les demandeurs d'asile sont de plus en plus nombreux à composer le 115, ce numéro d'appel gratuit pour les sans-abri qui cherchent un hébergement. Un responsable de la "Veille sociale téléphonique" indique ainsi, dans le bulletin – paru en juillet – de l'association villeurbannaise Forum réfugiés, qu'au cours du premier trimestre, "800 demandeurs d'asile (hommes, femmes, enfants), ont été transportés (...) vers des structures d'hébergement (ou) vers des hôtels", soit "30% du total des interventions de nuit." Les centres pour hommes isolés "étaient occupés à plus de 50% par cette population". "Les accueils de jour, les associations caritatives, poursuit-il, ont été débordés par cet afflux de familles (39) et surtout de célibataires (400)." L'accueil a pu être "correctement" assuré jusqu'à la mi-avril, mais la "fermeture de 120 places d'hébergement d'urgence", "l'arrivée continue de nouvelles familles et de (personnes) isolé(e)s nous conduisent vers une situation explosive."

"La situation est au bord de l'explosion, avertit Olivier Brachet, responsable de Forum Réfugiés, une association lyonnaise. Comment se fait-il que nos voisins allemands, belges ou suisses s'en sortent mieux ? En France, la seule politique est de repasser la patate chaude au voisin. C'est vrai entre les préfectures, c'est encore plus vrai aux frontières, comme à Calais, où, en catimini, on refile nos réfugiés aux Anglais. Comme l'Espagne ou l'Italie nous fourguent les leurs. Et, avant les élections, personne ne touchera à ce dossier épineux."

(Télérama, 11 juillet 2001)

Et Olivier Brachet note encore dans son éditorial : En cette fin juillet, et malgré de très nombreuses discussions, aucune décision n'est encore prise pour stopper la dégradation inadmissible des conditions d'accueil, alors même que de graves débordements se manifestent, et que se multiplient les tensions et les risques d'incidents. (...)

Il est urgent que les pouvoirs publics se rendent compte que les associations sont confrontées à des difficultés très graves. Il est urgent de mesurer les conséquences dramatiques et insupportables pour les demandeurs d'asile qui arrivent. Il est urgent qu'une prise de conscience se fasse et que l'ensemble des partenaires puissent enfin poursuivre leur travail dans des conditions seulement normales.

(Journal de Forum des réfugiés, 07. 2001)

A Metz, c'est l'engorgement complet (Le Monde, 1^{er} août 2001)

"Trier, refuser l'accueil, séparer les familles" : en Moselle, le travail des associations devient "intenable". "La situation est à ce point critique qu'elle nous contraint à un travail absolument contraire à notre mission : faire le tri à l'entrée, refuser l'accueil ou séparer les familles, parfois même mettre les gens à

la rue..." *"La difficulté n'est pas d'accueillir au pied levé les demandeurs d'asile, le problème est de devoir les héberger longtemps, dans un cadre conçu à l'origine pour les situations d'urgence"*, insiste Yvette Rolin, directrice de l'Association d'information et d'entraide mosellane (AIEM). Un bon dossier met, dit-elle, en moyenne, dix-huit mois avant d'être traité, mais le plus souvent, il faut compter trois ans. *"Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile étant eux-mêmes submergés, la situation est devenue inextricable."*

"Nous vivons ça très mal, se désole ce travailleur social, employé à l'AIEM. Nous avons des hommes qui dorment dehors avec des centres d'hébergement remplis de demandeurs d'asile, lesquels, au demeurant, méritent d'y rester. Mais la xénophobie gagne du terrain parmi les sans-abri locaux, qui nous jettent en pleine figure qu'il faut être russe ou kosovar pour avoir une chance de trouver un lit chez nous."

"Notre adversaire n'est pas l'administration, qui fait ici ce qu'elle peut (conclut Yvette Rolin), mais l'Etat français et son gouvernement, qui ne se donnent pas les moyens de leur politique. Nous attendons des directives claires et non ce "débrouillez-vous" permanent qui nous amène parfois à faire n'importe quoi."

A Strasbourg : le soleil ne brille pas pour tout le monde

Strasbourg a été, pendant quelques mois, à la pointe des problèmes d'hébergement des demandeurs d'asile, mais depuis un an, ce sont presque toutes les régions de France qui sont débordées, non pas par un flux massif d'arrivants, même si les entrées ont augmenté fortement, mais avant tout par un manque flagrant de places en CADA que toutes les associations ne cessent de revendiquer depuis plusieurs années.

Des efforts considérables ont été menés à Strasbourg dans une collaboration entre la préfecture, la DDASS et les associations, mais depuis le début de l'été, à nouveau des demandeurs d'asile conventionnels (selon la Convention de Genève) ne peut être pris en charge pour leur hébergement parce que nous ne disposons plus de places. Cela signifie que des familles se retrouvent à la rue, soumises aux aléas météorologiques, que ce soit la chaleur caniculaire ou les rafraîchissements subits.

Quand le gouvernement décidera-t-il de prendre réellement en compte la réalité de l'accueil des demandeurs d'asile et les obligations qui sont les siennes en lien avec son adhésion à la Convention de Genève sur les réfugiés ? Les échéances électorales, dont sont exclues ces populations, ne devraient pas favoriser cette prise en compte. A nous, associations, de continuer à interpeller nos élus et les candidats sur la situation de ces hommes et de ces femmes, pour qui le soleil ne brille pas comme tout le monde.

**Bernard Rolet, directeur du Clapest
in Le Clapt's, juillet-août 2001**

revue de presse

Le traitement par l'OFPRA des demandes d'asile contesté par les associations humanitaires.

En 2000, le nombre de dossiers déposés a augmenté, mais le taux d'admission a diminué.

L'OFPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides) a rendu public, jeudi 26 avril, son rapport d'activité 2000. Le taux d'obtention du statut de réfugié est passé de 19,4% en 1999 à 17,1% en 2000. Cette baisse intervient alors que le nombre de demandeurs d'asile ne cesse d'augmenter. Les associations s'inquiètent de la chute du taux d'admission et de la dégradation du traitement des dossiers (...) La plupart des associations assurent que l'attente moyenne entre le dépôt de la demande et la réponse de l'Office oscille entre neuf et dix-huit mois (...) Un récent rapport du HCR (Haut commissariat aux réfugiés) critiquait vertement les autorités françaises, estimant que la qualité d'évaluation des dossiers était souvent d'un "bas niveau". (...) Certains spécialistes vont même plus loin : ils estiment que l'OFPRA fausse ses statistiques en intégrant les titres accordés aux enfants de réfugiés qui, devenus majeurs, se voient presque automatiquement reconnaître le statut. Michel Raimbaud (directeur de l'OFPRA) admet qu'ils représentent un tiers des titres délivrés en 2000, Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides et Commission des Recours des Réfugiés confondus. Soit un peu moins de 6% sur les 17,1% annoncés : en chiffres nets, ce sont donc quelque 1 750 cartes de réfugiés accordées par l'Office qui l'ont été à des "plein droit". (...) "Nous sommes inquiets de la chute du taux d'admission", renchérit Patrick Delouvain, d'Amnesty International.

Le Monde, 28 avril 2001

La France au 15^{ème} rang des donateurs du HCR

La France verse, chaque année, 55 millions de francs au HCR (Haut commissariat pour les réfugiés), soit un tiers de ce que dépense l'organisation pour ses activités sur le territoire. Le gouvernement français arrive ainsi au 15^{ème} rang des donateurs, loin derrière le Japon, les Pays-Bas, l'Allemagne, ou... la Finlande. "Un franc par habitant, c'est trop maigre !" s'est exclamé M. Lubbers, haut-commissaire aux réfugiés, estimant qu'une contribution "acceptable" se situait au moins à 6 francs par habitant.

Le Monde, 28 avril 2001

Les dernières nouvelles de CASAS

CASAS n'a pas marqué de pause en juillet et en août : cours d'été, poursuite du travail d'accueil et d'accompagnement. C'est donc dans la continuité que s'est effectuée la rentrée de septembre. Une rentrée pourtant marquée par :

- ❖ la mise en place de 3 nouveaux groupes de niveau de l'Initiation à la vie en France
- ❖ le renforcement des réunions de coordination interne
- ❖ la reprise des rencontres avec les partenaires, notamment autour de la question de l'hébergement, mais aussi de l'asile territorial, de l'accompagnement des demandeurs d'asile mineurs isolés, etc.

Par ailleurs, le projet d'une formation de trois jours à Paris, pour une dizaine d'accompagnateurs et d'interprètes, s'est concrétisé les 15, 16 et 17 octobre prochains.

Un membre de CASAS visiteur en zone d'attente

On a beaucoup parlé dans les médias des zones d'attente, situées dans les aéroports, et dénoncé les violences et les violations de droits qui y sont monnaie courante. L'association lyonnaise Forum réfugiés a été récemment agréée pour accéder à ces zones, et nous a contactés pour nous demander de désigner, si possible, un correspondant local. Un membre de l'équipe des accompagnateurs a accepté, dans ce cadre, de se charger de la zone de Strasbourg-Entzheim. Ceci implique, outre des visites espacées mais régulières, d'être disponible pour toute personne retenue dans cette zone, et qui souhaiterait demander l'asile et aurait besoin de notre aide.

CASAS, Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg
13, quai St Nicolas 67 000 Strasbourg - tél : 03 88 25 13 03